



Merci d'adresser tout courrier à :
Yves Adam, secrétaire de l'ARBR
19, la Courtilière
62123 Beaumetz les Loges
yves.adam55@gmail.com

A tous les membres de l'ARBR

Chers amis,

Il est de notre devoir de vous informer des

COUPS DE FORCE

à répétition d'Alcide Carton, l'actuel président, et

de donner notre explication des remous qui secouent l'ARBR depuis plusieurs mois.

Vous avez peut-être reçu le 17 décembre un courrier du président de l'ARBR. Nous disons « peut-être », parce que si votre cotisation 2020 n'a pas encore été payée, le président considère que **vous n'êtes plus adhérent de l'ARBR** et ne compte à ce jour que 230 adhérents, alors que vous êtes 402 inscrits sur nos listes.

Nous comprenons que cette situation est embarrassante pour vous.

Pour des raisons parfois personnelles (autoritarisme exacerbé), ou plus profondes concernant le fonctionnement de l'association (par exemple la gestion de l'ARBR, le contenu du bulletin ou le décompte des adhésions), Alcide Carton a trouvé un **bouc émissaire** en la personne du secrétaire pour cacher sa volonté de faire du comité directeur de l'ARBR une simple chambre d'enregistrement et gérer ainsi l'ARBR seul ou presque, sans opposition : c'est Yves Adam qui serait à la source de tous les remous que nous connaissons depuis plusieurs mois. Nous sommes a minima 11 membres du comité directeur sur 21 à le soutenir sous les attaques du président.

Les problèmes ont commencé en juin avec la **démision fracassante et tout à fait inattendue du président** : les membres du comité, très choqués, reçoivent un courrier où il annonce sa démission définitive de l'ARBR et le renvoi de sa carte d'adhérent. Ce coup de sang serait dû à la réception de la nouvelle maquette de « l'Incorruptible » qui ne lui plait pas. Il y dénonce déjà notre secrétaire et rédacteur en chef, Yves Adam, responsable selon lui de ne pas respecter les règles de l'association, alors que comme d'habitude, cette maquette n'est qu'une ébauche à discuter en comité de rédaction.

Début juillet, nouveau coup de théâtre : **le président démissionnaire revient sur sa décision** et indique déjà les nouvelles orientations qu'il entend donner à l'ARBR.

A l'automne il **refuse** que le texte de sa motion d'orientation soit discuté, **refuse** de la soumettre au vote du comité directeur, et **refuse encore** la motion alternative présentée par une majorité de membres du comité présents à la réunion.

Le président a certes joué un rôle important ces dernières années, mais vous avez également pu apprécier le travail des autres responsables depuis des décennies. Nous travaillons collectivement et chacun a sa tâche. Il n'y a donc aucune raison qu'un homme seul veuille **imposer sa volonté** et ses idées à l'ensemble d'une association comme la nôtre, qui a pour objectif de propager les idées démocratiques de la Révolution Française. Cet **autoritarisme grandissant est inacceptable**, et comme l'indiquent nos statuts, les décisions doivent être prises par le comité directeur et non par un président omnipotent.

Nous ne pouvons tolérer les attaques injustifiées du président contre notre secrétaire Yves Adam qui n'a rien à se reprocher et qui gère remarquablement depuis douze ans la vie quotidienne de l'ARBR. Il est véritablement la cheville ouvrière de l'association. Nous considérons donc la demande de démission formulée par le président envers notre secrétaire comme inadmissible.

Ces derniers jours enfin, le président s'empresse subitement de **convoquer l'Assemblée Générale** pour le 23 janvier alors qu'il vient de refuser une **réunion du comité directeur**, de peur d'être mis en minorité. Il prévoit une A.G. marathon en deux parties avec un ordre du jour décidé par lui seul, incluant une refonte de statuts, la rédaction d'un règlement intérieur et une nouvelle organisation de l'ARBR.

NOUS DENONCONS CE COUP DE FORCE.

Après avoir dénigré les opposants pourtant majoritaires, il espère ainsi remporter votre suffrage en organisant un vote électronique et éliminer tous les opposants, sans aucune commission de contrôle des cotisations et pouvoirs de vote, préalable à l'assemblée générale.

Ne vous laissez pas leurrer par les **dénigrement**s et les expressions calomnieuses qu'on trouve dans la convocation à l'Assemblée Générale. Nous, « *les quelques membres du comité entraînés par le secrétaire* », sommes en fait, majoritaires au comité directeur.

Au prix de quelle **manipulation** peut-on enfin convoquer la personne de **Christian Lescureux**, fondateur de l'association en 1987, faisant croire ainsi aux nombreux et fidèles adhérents qui l'ont bien connu que celui-ci approuverait ces déclarations ?

Nous assistons au coup de force d'un homme qui, tout en invoquant l'esprit robespierriste, veut **imposer ses directives et ne supporte pas la moindre contestation**. Peut-on accepter cela aux Amis de Robespierre, nous qui fonctionnons depuis trente ans dans une ambiance amicale et démocratique ?

Nous avons de profondes inquiétudes sur l'avenir de l'ARBR. Jusqu'au printemps dernier le président a su tenir son rôle à la direction de l'ARBR, mais son comportement a changé et il va tenter de s'appuyer sur les hésitations des adhérents pour imposer sa dérive autoritaire de la gestion de l'association.

Ne le laissez pas faire.

Dans ces conditions nous demandons **le report à la fin de la période de confinement des deux assemblées générales prévues le 23 janvier et la convocation du comité directeur**, pour permettre un véritable débat démocratique et la tenue d'une commission de contrôle des votes et des cotisations perçues.

Le président a demandé à l'Office Culturel d'Arras, qui est le siège de l'ARBR, de lui faire parvenir systématiquement tout le courrier, et d'en interdire l'accès au secrétaire qui pourtant gère le courrier depuis toujours. Il a aussi refusé une proposition de médiation de l'Office Culturel.

Merci donc d'envoyer vos réflexions, suggestions ou pouvoirs de vote à l'adresse personnelle du secrétaire indiquée en en-tête (postale ou internet).

Tentons ensemble de reconstruire l'ARBR sur des bases plus saines.

Les membres du comité directeur signataires : **Jean-Claude Martinage** ex trésorier-adjoint et gestionnaire du fonds Robespierre, **Jacques Million** trésorier-adjoint, **Marie-Hélène et Gérard Raux** interlocuteurs auprès de la préfecture et de la Bibliothèque de Paris, **Arsène Duquesne** et **René Debarge** rédacteurs du bulletin, **Françoise Dellac**, **Margaret Trefert**, **Michel Persoons**, **Maurice Lardé**, **Yves Adam** secrétaire et rédacteur en chef du bulletin

En annexe : un résumé de l'enchaînement des événements depuis plusieurs mois, si vous souhaitez en savoir plus

- Juin : Yves Adam, rédacteur en chef du bulletin, envoie au comité une maquette du prochain numéro, qui n'est qu'une proposition, à discuter au sein du comité de rédaction.
- Le 24 juin, à la surprise des membres du comité, sous prétexte qu'il y manque un article, le président envoie à tous un courrier dans lequel il prononce sa démission « définitive » de ses fonctions et le retour de sa carte d'adhérent au trésorier. Dans ce courrier il dénonce le comportement du rédacteur en chef, Yves Adam, en prétextant qu'il ne prend pas en compte les règles de l'association !
- Le 26 juin, le comité de rédaction du bulletin se réunit comme prévu, sans le président qui refuse d'y participer. Les deux seuls membres présents prennent en compte une partie des suggestions proposées (comme l'ajout d'articles qui n'étaient pas prévu dans la maquette) et signent le bon à tirer.
- Le 3 juillet, nouveau courrier dans lequel le président démissionnaire revient sur sa décision, en indiquant les trois points de l'orientation qu'il entend donner à l'ARBR.
- Fin août, à la demande pressante du secrétaire, le président envoie un projet de rapport d'orientation à présenter lors de l'Assemblée Générale. Cet envoi tardif a incité le secrétaire quelques jours auparavant à envoyer une contre-proposition de motion, en opposition aux trois points évoqués précédemment.
- Le 5 septembre, réunion du comité directeur : le secrétaire refuse une demande du comité de rechercher avec le président une motion commune, et cela pour trois raisons : la motion d'orientation concerne l'ensemble du comité et pas seulement deux de ses membres, mais il considère surtout que ces deux motions sont inconciliables. Enfin le rôle du comité est de prendre des décisions sur les actions collectives à mener, mais il ne peut obliger l'un de ses membres à faire quelque chose qu'il ne souhaite pas.
- Le 15 octobre, nouvelle réunion du comité directeur. Le président refuse de faire voter sur le choix de la motion à discuter. Le secrétaire propose alors un débat sur le texte de la motion du président qui, à la stupeur de nombreux membres du comité refuse à nouveau. Le secrétaire demande alors un vote du comité : encore un refus. A main levée, une majorité de membres présents (physiquement ou en visio-conférence ou par pouvoirs donnés) se prononcent pourtant pour une lecture du texte en vue de validation par le comité.
- Considérant ce dernier refus comme un acte anti-démocratique caractérisé, le secrétaire et les signataires « rebelles » envoient leur contre-proposition de motion aux adhérents.
- Le 25 novembre, le président envoie un courrier au secrétaire lui demandant de démissionner de ses fonctions. Considérant que le secrétaire a été élu par le comité et non nommé par le président, Yves Adam refuse d'accéder à la demande et demande que le comité se prononce sur cette question.
- Le 8 décembre, 10 membres du comité directeur (sur 22) envoient au président une demande de réunion du comité, conformément à l'article 5 des statuts qui prévoit que le comité peut être réuni à la demande d'au moins un quart de ses membres
- Le 16 décembre : c'est encore un refus du président, anti-démocratique et en désaccord avec les statuts, de se soumettre à une demande de réunion du comité
- Le 17 décembre, le président envoie donc aux adhérents un courrier que vous avez (peut-être !) reçu, et dans lequel une fois de plus il exprime toute sa mauvaise foi et de nombreuses contre-vérités. Quelques commentaires s'imposent :
 - o Yves Adam n'est pas en « situation de démission ». Le 5 septembre, devant la mauvaise foi affichée il a souhaité laisser au président la préparation de l'AG. Mais la situation a évolué depuis, car il a le soutien d'une majorité de membres du Comité et a pris toute la part qu'on a bien voulu lui laisser en faisant des propositions constructives. Ce n'est quand même pas un ex-président démissionnaire qui va lui reprocher une décision sans doute un peu hâtive.
 - o Yves Adam refuserait de donner au président le courrier reçu concernant les cotisations des adhérents et leur pouvoir de vote pour l'AG. Mais c'est pourtant lui qui s'occupe de ça depuis de nombreuses années – et pas tout seul d'ailleurs– sans aucune récrimination de personne. Pourquoi le président veut-il tout-à-coup prendre les choses en main, et cela en ignorant les interrogations très pratiques sur les modalités de vote de l'A.G. ?
 - o Le bureau et le comité ne sont donc pas en situation de blocage. C'est au contraire le président qui refuse de le convoquer pour valider les modalités de participation et de vote lors de l'AG.
 - o Dans l'ordre du jour de l'AG extraordinaire, aucun des points n'aura été validé par le comité directeur sortant, et pas des moindres : refonte des statuts, règlement intérieur et nouvelle organisation de l'association. Ces méthodes sont-elles acceptables ?
 - o Dans un autre courrier, le président annonce la parution prochaine du bulletin « l'Incorruptible ». Et cela sans aucune concertation, ni réunion du comité de rédaction.